



Renusol GmbH  
Systèmes de montage solaire

## CONDITIONS DE GARANTIE

Version : mai 2009

Seule la version allemande des Conditions de Garantie de Renusol GmbH fait office de référence  
juridiquement.

Renusol GmbH  
Taubenholzweg 1  
Segment C 1.OG  
D-51105 Cologne  
Germany

Tel: +49 (0)221 788 707 - 0  
Fax: +49 (0)221 788 707 - 99

[www.renusol.com](http://www.renusol.com)  
[info@renusol.com](mailto:info@renusol.com)

Geschäftsführer: Drs. Geerling Loois, Wim Coppens, Michael Kübsch Ubbink Eenergy Solar GmbH Taubenholzweg 1, Segment C 1.OG D-51105 Köln  
Tel.: +49 (0)221 788 707 - 0 Fax.: +49 (0)221 788 707 - 99 Info@UbbinkSolar.com www.UbbinkSolar.com

BLZ: 370 106 00 Fortis Bank Köln Kontonummer: 1027761877 BIC: GEBADE33 IBAN: DE33 3701 0600 1027 7618 77 HRB 54024 Amtsgericht Köln Ust-Id Nr. DE 2388 016 07  
BTW NL 8152.25.891.B01

RENUSOL GMBH  
CONDITIONS DE GARANTIE

**PARTIE A**                      **Généralités**

**Définitions :**

Chaque fois que seront utilisés dans les présentes conditions de garantie de Renusol GmbH (ci-après désignée comme « **Renusol** ») les abréviations et mots suivants, ils auront la signification exacte qu'ils ont dans ce paragraphe « Définitions ».

**CG** : les Conditions de garantie de **Renusol** décrites dans les parties A, B et C de ce document constituent ensemble la totalité des conditions de garantie qui s'appliquent en cas de livraisons de marchandises par **Renusol**.

**Livraison** : la livraison de marchandises par **Renusol** à l'acquéreur

**Marchandise** : la marchandise fournie par **Renusol** à l'acquéreur

**Utilisation normale** : une utilisation conforme à l'article 2 de la partie A des présentes CG

**Conditions d'utilisation standard** : les conditions d'utilisation standard conformes à la partie B des présentes CG.

**1. Conditions générales**

- 1.1. Les présentes CG s'appliquent pour une livraison par **Renusol** à condition que **Renusol** les ait préalablement déclarées utilisables et pour autant que **Renusol** n'ait pas exclu leur utilisation pour la livraison. Des conditions complémentaires de garantie peuvent s'appliquer le cas échéant à des livraisons précises, mais seulement au cas où et pour autant que **Renusol** ait accepté explicitement et par écrit ces conditions complémentaires de garantie.
- 1.2. Pendant la période de garantie, **Renusol** endossera une garantie conformément à ces CG, à condition que la marchandise ait bénéficié d'une utilisation normale et qu'elle n'ait pas été soumise pendant cette période à d'autres conditions que les conditions d'utilisation standard. La marchandise qui constitue une partie d'une livraison assurée par **Renusol** mais qui n'est pas mentionnée explicitement en partie C, est exclue de la garantie, sauf si **Renusol** a agréé les conditions de garantie par une confirmation écrite spéciale.
- 1.3. La garantie prend effet le jour de la livraison physique de la marchandise au client ou à son représentant.

- 1.4 Une réparation ou le remplacement de la marchandise aux CG ne prolongent pas la durée de la garantie pour la marchandise.
- 1.5 Toute marchandise restituée par le client à **Renusol** au titre de ces CG deviendra la propriété de **Renusol** après l'échange.

**Renusol** décline toute responsabilité en cas de dommage indirect ou consécutif.

- 1.7 Les droits de garantie ne seront pris en compte par **Renusol** que lorsque le client aura fourni les renseignements nécessaires selon la compétence technique générale pour permettre d'en établir le bien fondé.
- 1.8 Au cas où et pour autant que **Renusol** ait fourni à l'acquéreur des instructions d'installation et d'entretien avec la marchandise, les réclamations seront seulement prises en compte lorsque l'acquéreur aura prouvé, à la satisfaction de **Renusol**, avoir respecté ces instructions d'installation et d'entretien à la lettre.

## **2. Utilisation normale**

- 2.1 La garantie prévue par ces CG sous-entend une utilisation normale de la marchandise. Cela signifie que la marchandise est utilisée exclusivement pour son application et dans les conditions pour lesquelles elle a été conçue et en outre que l'installation de la marchandise a été effectuée conformément à l'instruction d'installation.

Tout autre type d'utilisation sera considéré comme exceptionnel. **Renusol** décline toute responsabilité dans le cadre de ces CG en cas d'utilisation exceptionnelle, sauf si **Renusol** a agréé expressément et par écrit cette utilisation exceptionnelle et a en outre confirmé avant la livraison de la marchandise que les présentes CG couvriraient cette utilisation exceptionnelle.

## **3. Droits et devoirs**

- Les présentes CG permettent à l'acquéreur de bénéficier gratuitement d'une réparation ou d'un remplacement, ceci à l'appréciation de **Renusol**, de la marchandise spécifiée dans les parties B et C, en cas d'utilisation normale de la marchandise et dans les délais de garantie à appliquer pour cette marchandise (comme spécifié dans la partie C), à condition que
  - a) la marchandise comporte des vices ne lui permettant plus de remplir la fonction à laquelle elle est destinée, et à condition que
  - b) cette marchandise n'ait pas été exposée à des conditions autres que l'utilisation normale pendant la durée de la garantie.
- 3.2 La présente garantie est une garantie dite « carry-in », ce qui signifie que l'acquéreur, lorsqu'il souhaite faire valoir ses droits de garantie, devra remettre la marchandise défectueuse à **Renusol** à ses frais et à ses risques et périls. Les frais de ces livraisons de retour sont remboursés au client après acceptation du droit de garantie. Si la réclamation

est justifiée, la livraison à l'acquéreur par **Renusol** de la marchandise réparée ou remplacée est gratuite et s'entend « Départ usine ».

À la demande du client, en cas de réclamation, une marchandise déjà installée peut être expertisée, échangée ou réparée par une personne désignée par **Renusol**. Les frais sont à la charge du client.

#### 4. Exclusions

Est formellement exclue de la garantie la marchandise dont il faut attribuer le vice à :

- des influences externes qui ne peuvent pas être imputées à **Renusol**, y compris, mais de façon non exhaustive, les dommages ou la perte résultant entièrement ou en partie d'un mauvais stockage et plus généralement du non-respect des instructions de **Renusol**, d'impératifs environnementaux ou d'un manque de savoir-faire,
- des actes de vandalisme,
- des dommages causés par des animaux,
- des émeutes, désordres civils, guerre, invasion, actes de terrorisme, actes de guerre ou similaires – indépendamment du fait que la guerre soit déclarée ou non – guerre civile, révolte, conspiration, insurrection, prise de pouvoir militaire ou autre, ou bien préjudice ou perte occasionnés par tous les types de confiscation, destruction, détérioration de possessions sur l'ordre d'un gouvernement, de jure ou de facto, ou de n'importe quelle autorité publique, communale ou locale ou pour tout motif ne pouvant être attribué qu'à l'utilisation ou à la possession de l'acquéreur,
- des réactions nucléaires
- des tremblements de terre et/ou éruptions volcaniques
- des inondations
- des incendies
- des explosions
- la foudre

#### 5. Dispositions finales

Le droit allemand s'applique aux présentes CG. Si admis par la loi, le siège social de **Renusol** est convenu comme juridiction compétente. Si rien d'autre n'est présentement stipulé, les Règlements des Conditions Générales de Vente et de Livraison de la **Renusol** sont en vigueur pour ces CG à titre complémentaire.

RENUSOL GMBH  
CONDITIONS DE GARANTIE

**Partie B**            **Conditions d'utilisation standard**

**ConSole**

- Installation de la marchandise de façon mécaniquement justifiée, conformément aux instructions d'installation, sur une surface porteuse suffisamment solide pour supporter le poids de la marchandise et la pression exercée à cet endroit entre autres par l'eau, le vent et la neige.
- Le coefficient de frottement sur la surface ne doit pas être inférieur à 0,6.
- La vitesse momentanée du vent ne doit pas dépasser les 130 km/h.
- La température ambiante momentanée ne doit pas descendre au-dessous de -30° C ni dépasser les 50° C.

**InterSole / VarioSole**

- Installation de la marchandise de façon mécaniquement justifiée, conformément aux instructions d'installation, sur une surface porteuse suffisamment solide pour supporter le poids de la marchandise et la pression exercée à cet endroit entre autres par l'eau, le vent et la neige, sans occasionner de tension mécanique sur la marchandise
- La vitesse momentanée du vent ne doit pas dépasser les 115 km/h (InterSole).
- La température ambiante momentanée ne doit pas descendre au-dessous de -30° C ni dépasser les 50° C.

RENUSOL GMBH  
CONDITIONS DE GARANTIE

**Partie C**            **Durée de la garantie**

**ConSole :**            10 ans

**InterSole :**           10 ans

**VarioSole :**         10 ans

|